

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1672

présenté par

M. Latombe, Mme Maud Petit, M. Fuchs, M. Laqhila, Mme Jacquier-Laforge, M. Wasserman,
M. Mattei, M. Lagleize, M. Bolo, Mme El Haïry, M. Henriët et Mme Deprez-Audebert

ARTICLE 42

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« tout en s'assurant de limiter la prolifération de recours abusifs ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de cadrer l'ordonnance afin que le « dispositif administratif simple, rapide et peu coûteux » ne soit dévoyé et conduise à un système de recours systématiques et abusifs.